



Ma Communauté
de Communes

Surgères, le 11 mai 2021

COMMUNIQUÉ

Réunion du Conseil Communautaire

Mardi 18 mai 2021 à 18h00
Salle des Fêtes
12, Rue du Parc – Saint Georges du Bois

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation des procès-verbaux des réunions des conseils communautaires du 16 et du 30 mars 2021

2. PLANIFICATION

2.1 Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Surgères - Arrêt du projet de modification du règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

3. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL

3.1 Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal – Tarification année 2020/2021 – Modification des tarifs publics du 3^{ème} trimestre

4. AMENAGEMENT – ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

4.1 Droit de Prémption Urbain - Déclaration d'Intention d'Aliéner 21U0007

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Modification du tableau des effectifs

6. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

7. REMERCIEMENTS

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Elus Communautaires, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et cordiaux.

Le Président,


JEAN GORIOUX

INFORMATIONS COVID 19

Mesures à prendre pour votre déplacement :

Compléter sur votre attestation de déplacement dérogatoire le motif suivant : "déplacement pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative".

Séance du conseil dans le respect des consignes sanitaires :

- lavage des mains avec une solution hydro alcoolique à l'entrée de la salle (contenants disposés à plusieurs endroits dans la salle)
- port du masque pour la durée de la réunion et pour l'ensemble des personnes présentes
- respect des distances minimales - 1 mètre au moins de chaque côté
- la salle sera aérée pendant 30'' avant le début de la séance.

Le conseil communautaire se réunira dans les conditions de droit commun. Le public se doit de respecter les mesures relatives au couvre-feu de 19 heures (jauge public : 30 personnes).